

A.M INVEST
Société Civile Immobilière
Capital social : 400 euros
SIREN : 984 779 918
RCS : NANCY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT DEUX AOUT
A 8 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés de la Société dénommée **A.M INVEST**, Société civile au capital de 400 €, dont le siège est à NANCY (54000), 7 ruelle Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 984 779 918 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance faite conformément aux dispositions en vigueur en la matière.

Sont présents :

- o Monsieur Alix **ZENTNER**, demeurant à NANCY (54000) 9 rue Lazare Carnot.
Né à NANCY (54000) le 21 novembre 1988.
- o Madame Mathilde Marie Camille Victoire Sixtine **HELLUY**, demeurant à NANCY (54000) 9 rue Lazare Carnot.
Née à EPINAL (88000) le 19 mai 1997.

Les documents suivants ont été adressés aux associés :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alix ZENTNER, agissant en qualité de co-gérant.
Est désigné comme secrétaire : Madame Mathilde HELLUY.

Le président d'assemblée constate que sont présents l'ensemble des associés.
Total des parts présentes ou représentées : QUATRE CENTS (400) parts sociales sur les QUATRE CENTS (400) parts sociales composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- **Transfert du siège social à NANCY (54000), 9 Rue Lazare Carnot.**
- Pouvoirs et formalités .

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

MH A2

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix l'unique résolution.

UNIQUE RESOLUTION

La collectivité des associés décide du transfert du siège social à NANCY (54000), 9 Rue Lazare Carnot, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 4 . SIEGE

*Le siège social est fixé à : **NANCY (54000), 9 Rue Lazare Carnot.***

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune ou du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur Alix ZENTNER et Madame Mathilde HELLUY à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 8 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à NANCY
Le 22 août 2025

SIGNATURES :

Alix ZENTNER, associé co-gérant



Mathilde HELLUY, associé co-gérante

